

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 Colombes Cedex

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

N°27

Conseillers en exercice : 53
Présents : 44
Représentés : 7
Absents : 2

Ayant voté pour : 51
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
LE MULTI ACCUEIL SITUÉ RUE DU PRÉSIDENT
KENNEDY (33 BERCEAUX).
APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique réuni le 3 octobre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 11 octobre 2023,

Considérant que la Commune va ouvrir un nouvel Établissement d'une capacité de 33 berceaux pour l'accueil de jeunes enfants en 2025,

Considérant le souhait de la ville de Colombes de déléguer la gestion et l'exploitation de la structure petite enfance située rue du Président Kennedy à Colombes,

Considérant la pertinence de recourir à une Délégation de Service Public sous forme d'affermage,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

DELIBERE

Article 1: Approuve le principe d'une Délégation de Service Public sous forme d'affermage comme mode de gestion relatif à l'exploitation et la gestion du multi accueil d'une capacité de 33 berceaux situé 61, rue du Président Kennedy à Colombes.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à lancer le marché de délégation de service public pour l'exploitation par affermage de la crèche Kennedy.

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.